

Travaux de la Chambre

Mme le Président: Je voulais dire ce que je pensais du risque, dont a parlé le ministre, de voir les députés abuser du temps accordé pour étudier les déclarations des ministres. Je me suis laissée distraire par les représentants qui désiraient vivement prendre la parole à ce moment-là. Je crois qu'il est raisonnable de rappeler à la Chambre que le temps alloué aux différents intervenants dans le cadre des déclarations ministérielles est déterminé par le Président. Ce dernier procède de façon empirique. Selon la durée de l'intervention du ministre, il accorde plus ou moins de temps aux autres orateurs.

Le Président a interrompu certains députés qui ont parlé plus longtemps que le ministre lui-même ou elle-même. Je n'ai souvenir d'aucune exception à cette règle. Ensuite viennent les questions et une fois encore c'est le Président qui décide. Jusqu'à deux heures ont été allouées pour les questions, déclaration y comprise. Étant donné le nombre de députés qui voulaient poser des questions, je n'ai pas cru, à ce moment-là que c'était exagéré. Toutefois, si les partis devaient se mettre d'accord sur le temps à accorder à ce genre de déclarations, ma tâche n'en serait que facilitée.

• (1530)

[Français]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, j'aimerais porter à votre attention une remarque, lors du débat antérieur, du député de Yukon (M. Nielsen), remarque qu'il voudra peut-être retirer car elle équivaut à un procès d'intentions, et je pense que cela n'est pas conforme au Règlement. Il a dit que les députés qui faisaient partie du comité avaient plié devant le président du Conseil privé (M. Pinard) dans ce débat sur le nombre de députés présents dans les comités et sur le rapport du comité de sélection. Je voudrais seulement lui indiquer, et cela vaut pour les députés des deux côtés de la Chambre, que le comité a décidé de ne pas intervenir dans ce désaccord entre les leaders parlementaires, et si j'ai mal compris son intervention, il voudra peut-être la retirer.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, il est très important, je crois, dans l'intérêt de ce comité, que je dissipe tout malentendu. Si le député croit que c'est ce que j'ai dit, il se trompe. Je faisais allusion, tout au long de mon intervention, au comité de sélection et non au comité spécial dont le représentant fait partie.

M. Cosgrove: Madame le Président, à propos de l'échange de propos qui vient d'avoir lieu entre le leader parlementaire du gouvernement et le leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté, je voudrais signaler que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), député conservateur, a déclaré au Parlement aujourd'hui, selon toute apparence avec l'approbation de son leader parlementaire, que son parti avait convenu d'étudier avec célérité le bill C-142 visant à apporter une certaine sécurité aux déposants dans des établissements protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le gouvernement ne peut pas examiner la question et la renvoyer à un comité, si nous ne pouvons même pas nous entendre pour trouver une tribune où débattre la constitution de ces comités. J'aurais cru que dans l'intérêt de ceux qui cherchent à obtenir une garantie supplémentaire . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le ministre s'engage dans un débat. Nous nous rendons tous compte que les partis veulent maintenant négocier pour trouver une solution à ce problème. Je comprends que le ministre souhaite faire débattre rapidement le rapport, mais je crois que c'est ce qui se produira si les partis réussissent à s'entendre.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, dans ses remarques le député de Yukon (M. Nielsen) a mentionné qu'il mettait en doute le droit du gouvernement de proposer des motions le mercredi, alors que c'est une journée réservée aux affaires émanant des députés. Je tiens à vous dire que nous ne souscrivons absolument pas à ce point de vue, qu'une motion peut être proposée autant le mercredi qu'un jour où on traite des affaires émanant du gouvernement, qu'il n'y a aucun principe qui justifie ce point de vue et qu'il n'y a surtout absolument rien ni dans le Règlement ni dans la pratique parlementaire à l'appui de cet argument. Donc nous entendons à l'occasion, lorsque cela est nécessaire, nous réserver le droit de présenter nos motions. Si j'ai accepté de reporter le débat relatif à l'acceptation du rapport du Comité de sélection à une date ultérieure qui n'excédera vraisemblablement pas mercredi prochain, c'est tout simplement par surprise devant la réaction du député de Yukon, et nous allons avoir une discussion un peu plus tard, et j'espère que nous pourrions nous entendre, sinon nous nous réservons le droit d'appeler cette motion un mercredi, que ce soit demain ou mercredi de la semaine prochaine.

Mme le Président: L'honorable député n'a pas soulevé la question. Il a dit qu'il songeait à la soulever demain parce qu'il avait des doutes sur le droit que pouvait avoir le gouvernement de supprimer l'heure des députés, mais il ne l'a vraiment pas soulevée.

[Traduction]

M. Nielsen: C'est tout à fait exact et je devrais me hâter de dissiper l'inquiétude du leader parlementaire du gouvernement au sujet de ce que j'ai dit. Je ne conteste pas le droit du gouvernement de signifier un avis un mercredi; mais je conteste le fait qu'un ordre inscrit au nom du gouvernement, notamment cet avis, puisse déloger un bill d'intérêt privé.

Mme le Président: A l'ordre. Ne tenons pas le débat maintenant. Nous l'aurons en temps voulu.

M. Nielsen: Il ne s'agissait pas d'un débat, je voulais simplement faire une rectification.

Mme le Président: Oui. Eh bien, il s'agit d'une situation hypothétique pour le moment.

M. Nielsen: Sa déclaration ne l'était pas.

M. Taylor: Madame le Président, le leader parlementaire du gouvernement a parlé de la difficulté qu'il y a à trouver des députés disposés à présenter leur bill d'intérêt privé. Je voudrais rappeler au député que le bill C-628, loi tendant à modifier le Code criminel en ce qui a trait aux infractions relatives aux ordinateurs, est inscrit au *Feuilleton* depuis près de deux ans et j'ai presque supplié le ministre de la Justice et d'autres intéressés de présenter ce bill. Il y a certes d'autres bills qui pourraient être étudiés en ce jour réservé aux affaires d'initiative parlementaire et j'ai cru que le leader parlementaire du gouvernement devrait le savoir.